

La surveillance des rejets et de l'environnement de la centrale EDF du Bugey

4.6.2026 - | EDF

Le fonctionnement d'une centrale nucléaire, comme de nombreuses autres installations industrielles, engendre la production d'effluents liquides et gazeux, dont les rejets dans l'environnement sont réglementés, qu'ils soient radioactifs ou non. Analysés, contrôlés, surveillés et tracés, ces rejets sont maîtrisés afin qu'ils soient inférieurs aux limites réglementaires fixées par l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) dans un objectif de protection de l'environnement.

Ainsi, la centrale nucléaire EDF du Bugey respecte un arrêté de rejets spécifique accordé par l'ASNR qui fixe à la fois les limites (quantité et qualité de nombreux paramètres) et les modalités de contrôle et de surveillance. Cette réglementation est établie pour garantir l'absence d'impact sur l'environnement et les populations.

De plus, dans le cadre des engagements d'EDF et de la démarche ISO 14001, la centrale du Bugey a mis en place, comme toutes les centrales nucléaires en France, une organisation spécifique afin d'assurer une gestion optimisée de ses effluents.

Pour garantir la maîtrise de l'impact de la centrale sur son environnement et le respect de la réglementation en vigueur, la centrale réalise une surveillance permanente de l'environnement sur de multiples échantillons d'eau, d'air et de flore. Ainsi, ce sont plus de 7 500 prélèvements et 30 000 mesures et analyses qui sont réalisés chaque année dans l'écosystème terrestre, l'air ambiant, les eaux souterraines et les eaux de surface.

Le programme de surveillance de l'environnement est établi conformément à la réglementation. Il fixe la nature, les fréquences, la localisation des différents prélèvements, ainsi que les types d'analyses à réaliser. Sa stricte application peut faire l'objet d'inspections programmées ou inopinées de l'ASNR qui peut, le cas échéant, faire mener des expertises indépendantes.

Les résultats de la surveillance environnementale sont consultables sur le site internet d'EDF : edf.fr/bugey. Ils sont également disponibles dans le rapport environnemental annuel sur le site internet d'EDF et sur le site du Réseau National de Mesure de la radioactivité de l'Environnement : www.mesure-radioactivite.fr/.

<https://www.edf.fr/la-surveillance-des-rejets-et-de-l-environnement-de-la-centrale-edf-du-bugey>